



Signataires : Ana Roch, Stéphane Fontaine, Gabriela Sonderegger, Thierry Cerutti, Arber Jahija, Danièle Magnin

Date de dépôt : 31 mars 2026

Proposition de motion **pour renforcer la sécurité et les bonnes pratiques à vélo-cargo**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que l’usage des vélos-cargos et longtails connaît une croissance rapide sur le territoire cantonal, notamment pour le transport d’enfants et de marchandises ;
- que ces véhicules présentent des caractéristiques spécifiques (gabarit, poids, inertie) susceptibles d’augmenter les risques en cas d’accident, en particulier pour les enfants passagers ;
- que les infrastructures actuelles ne sont pas toujours adaptées à ces nouveaux usages, notamment en matière de stationnement et de cohabitation avec les autres usagers ;
- que le cadre légal actuel ne permet pas toujours une identification claire des véhicules non motorisés, compliquant la prévention, le contrôle et la sanction des infractions ;
- que le développement de la mobilité douce doit s’accompagner de mesures garantissant la sécurité de l’ensemble des usagers de l’espace public ;
- que les politiques publiques encouragent activement l’acquisition de vélos-cargos, notamment par le biais de subventions cantonales et communales,

invite le Conseil d'Etat

- à étudier la mise en place d'un système d'identification obligatoire pour les vélos-cargos et longtails, y compris non motorisés, compatible avec le droit fédéral ;
- à améliorer la collecte et la distinction des données statistiques relatives aux accidents impliquant des vélos-cargos et longtails ;
- à renforcer les actions de prévention et de sensibilisation spécifiques à l'usage des vélos-cargos, notamment en matière de transport d'enfants et de sécurité routière.

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'essor des vélos-cargos et longtails s'inscrit pleinement dans l'évolution des modes de déplacement vers une mobilité plus durable. Ces véhicules répondent à des besoins concrets, en particulier pour les familles et les professionnels, et bénéficient à juste titre d'un soutien des politiques publiques.

Toutefois, cette évolution rapide n'est pas sans conséquence sur la sécurité routière et l'organisation de l'espace public.

Par leur gabarit, leur poids et leur capacité de transport, les vélos-cargos diffèrent sensiblement des cycles traditionnels. Lorsqu'ils transportent des enfants, leur utilisation implique une responsabilité accrue et des risques potentiellement plus élevés en cas d'accident, notamment dans un milieu urbain dense comme Genève.

Par ailleurs, leur intégration dans un réseau routier déjà fortement sollicité pose des défis concrets, tant en matière de circulation que de stationnement. Il n'est pas rare d'observer des situations où ces véhicules empiètent sur les trottoirs ou la chaussée, générant des conflits d'usage.

Sur le plan réglementaire, une distinction importante subsiste entre les modèles motorisés, soumis à immatriculation, et les modèles non motorisés, qui ne le sont pas. Cette situation limite la capacité des autorités à identifier les véhicules en cas d'infraction ou d'accident, et peut compliquer l'application des règles existantes.

En parallèle, les données statistiques actuelles ne permettent pas d'isoler précisément les accidents impliquant des vélos-cargos ou longtails. Cette absence de données spécifiques constitue un frein à l'élaboration de politiques publiques ciblées et efficaces.

Selon les données récentes de la sécurité routière¹, si le nombre global d'accidents tend à diminuer, certaines catégories liées à la mobilité douce connaissent une évolution différente, notamment en termes de gravité des blessures. Dans ce contexte, il apparaît essentiel de disposer d'outils d'analyse plus fins.

¹ Communiqué du corps de police, *Bilan 2024 de l'unité routière de la Gendarmerie : forte hausse des accidents de e-trottinettes*, 1^{er} avril 2025. En ligne à l'adresse : <https://www.ge.ch/actualite/bilan-2024-unite-routiere-gendarmerie-forte-hausse-accidents-e-trottinettes-1-04-2025>

La présente motion ne vise pas à freiner le développement de la mobilité douce, mais au contraire à l'accompagner de manière responsable, en assurant un équilibre entre promotion, sécurité et régulation.

Elle propose ainsi d'examiner la mise en place d'un système d'identification adapté, de renforcer les connaissances statistiques, et d'anticiper les besoins en infrastructures et en prévention.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver un bon accueil à cette proposition de motion.